

De façon pratique, le CAFOC s'engage à respecter, dans le cadre de ses activités, un certain nombre de principes en cohérence avec un développement durable.

L'activité du CAFOC est principalement une activité de formation. L'impact environnemental associé à une mission est donc limité aux principaux éléments suivants :

MATIERES

» Economie de papier

Le CAFOC veille à rationaliser les impressions de documents notamment en favorisant les impressions noir et blanc recto-verso et, lorsque cela ne pose pas de problème de lisibilité, des impressions au format A5.

Il réutilise le papier imprimé inutilement (blocs-notes, brouillons...)

» Tri des déchets

Le CAFOC veille à trier les déchets papiers et autres déchets.

» Gobelets, cuillères

Le CAFOC utilise des matières recyclables.

CONSOMMATION D'ÉNERGIE DU BATIMENT

Le CAFOC n'étant pas propriétaire de ses locaux, les principaux axes d'amélioration portent sur les comportements de chauffage et d'éclairage. L'ensemble du personnel est sensibilisé aux principes simples de la maîtrise de l'énergie.

DEPLACEMENTS

Lorsqu'un déplacement ne peut être évité, le CAFOC privilégie les modes les moins contributeurs à l'effet de serre :

- Transports en commun (prise en charge d'une partie des abonnements...)
- Rationalisation du parc automobile